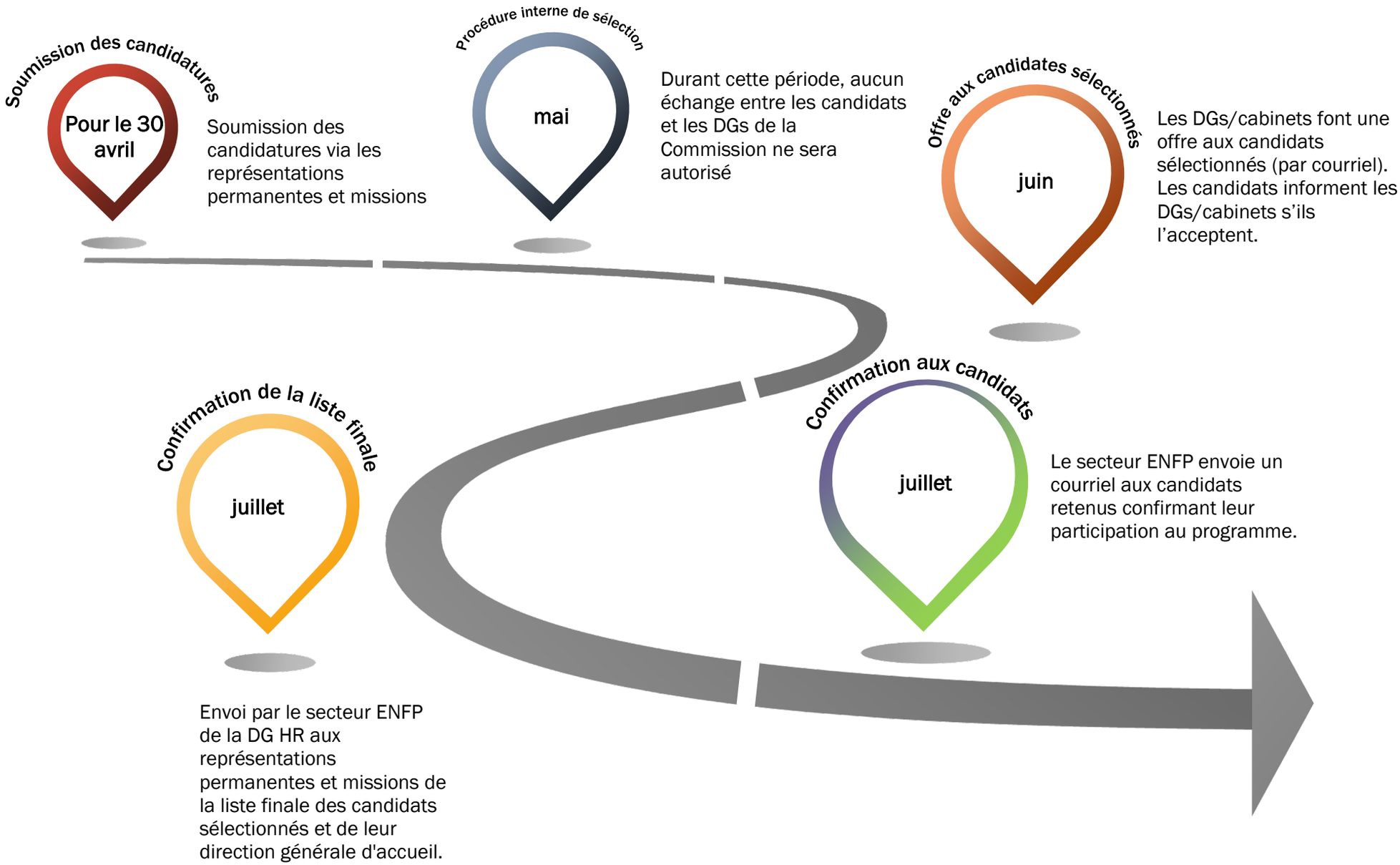
Soumission des candidatures
Pour le 30 avril
Soumission des candidatures via les représentations permanentes et missions
Procédure interne de sélection
mai
Durant cette période, aucun échange entre les candidats et les DGs de la Commission ne sera autorisé
Offre aux candidates sélectionnés
juin
Les DGs/cabinets font une offre aux candidats sélectionnés (par courriel). Les candidats informent les DGs/cabinets s'ils l'acceptent.
Confirmation aux candidats
juillet
Le secteur ENFP envoie un courriel aux candidats retenus confirmant leur participation au programme.
Confirmation de la liste finale
juillet
Envoi par le secteur ENFP de la DG HR aux représentations permanentes et missions de la liste finale des candidats sélectionnés et de leur direction générale d'accueil.